

DÉLIBÉRATION n° **23-052** de la séance du **19/12/2023**

OBJET : **Approbation du budget primitif – budget annexe**

L'an deux mille vingt trois, le mardi dix-neuf décembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Nantes, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 13 Nombre de voix : 23

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Frédéric MILLET, Jean-Pierre POSSOZ, Philippe JOUNY, Alain VEY, Yvon LERAT, Emmanuel TERRIEN, Jean-Pierre AUDELIN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › M. Rodolphe AMAILLAND avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › Mme Claire HUGUES avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Jean-Michel BRARD avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- › M. Jean-Louis MOGAN avait donné pouvoir à M. Philippe JOUNY,
- › Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
- › Mme Karine PAVIZA avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre AUDELIN,
- › Mme Anne-Marie CORDIER donné pouvoir à M. Nicolas CRIAUD,
- › Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Laurent TURQUOIS, Thierry AGASSE, Edith MARGUIN, Stephan BEAUGÉ, Jacques PRAUD, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN, Lydie MAHÉ, Laurent DEJOIE, Barbara NOURRY.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable de la communication externe,
Mme Ghislaine LAUNAY, responsable Affaires générales,
Mme Séverine MINGUET, Affaires générales.

À l'unanimité, Mme Marie-Irène BRIAND-BOUIN a été désignée secrétaire de séance.

Approbation du budget primitif – budget annexe

EXPOSÉ

Avec la signature du schéma régional de coordination, mutualisation, et spécialisation en septembre 2022, le budget annexe est devenu le support budgétaire de l'ensemble des projets portés par la coopération régionale.

Construit autour de quatre axes stratégiques fédérateurs et au cœur des problématiques qui mobilisent aujourd'hui les centres de gestion aux côtés des collectivités et établissements publics, le schéma régional est le guide d'un plan d'action ambitieux.

Comme l'a souligné le débat d'orientation budgétaire du 14 novembre 2023, outre les concours et examens, qui restent le premier poste des dépenses régionales, l'année 2024 permettra de constater les premiers résultats de la coopération régionale, notamment la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ainsi que la première édition d'une formation aux métiers de secrétaire de mairie. D'autres projets ambitieux seront approfondis, en particulier le dispositif de protection sociale complémentaire ou l'observatoire de l'emploi.

Estimé à 1 560 550 €, ce budget, qui ne comporte qu'une section de fonctionnement, prévoit une participation des centres de gestion régionaux à hauteur de 205 100 €, qui pourra être effacée lors de la reprise des résultats antérieurs, lors du vote du budget supplémentaire.

Le rapport de présentation joint en annexe s'attache à présenter les ambitions de ce budget et sa déclinaison financière.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 par un vote par chapitre, selon le détail présenté ci-dessous.

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, et notamment ses articles 33 à 35 ;

VU l'instruction comptable M57 ;

VU le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du Conseil d'administration du 14 novembre 2023 ;

Vu le rapport de présentation du budget primitif ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré et à l'unanimité par 22 voix pour.

- **Approuve** le budget primitif 2024 du budget annexe du Centre de gestion, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

FONCTIONNEMENT BA	
Chapitre budgétaire	BP2024
011 - Charges à caractère général	1 447 550,00 €
012 - Charges de personnel	107 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 560 550,00 €
Chapitre budgétaire	BP2024
013 - Atténuation de charges	450,00 €
70 - Produit des activités	1 355 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	205 100,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 560 550,00 €

Pour extrait conforme,
Le président,




Philip SQUELARD